

Médicaments brevetés.—Durant l'année 4,100 préparations ont été enregistrées et patentées pour la vente au Canada. Périodiquement, des échantillons de différents médicaments sont achetés dans le commerce et envoyés aux laboratoires pour y être analysés, afin de vérifier les ingrédients qu'ils contiennent. Une quantité considérable de produits pharmaceutiques ont été saisis et confisqués, n'étant pas conformes à l'étalon officiel. On surveille les annonces des journaux, à la recherche de la publicité illicite. Le principe fondamental de la loi est d'obliger le fabricant de médicaments brevetés à vendre ses marchandises de telle sorte que le profane puisse savoir ce qu'il achète. Presque tous les pharmaciens canadiens coopèrent avec le département à cet égard.

Hôpitaux de la marine.—Deux hôpitaux de la marine ont fonctionné pendant l'année, l'un à Sydney, N.-E., et l'autre à Louisbourg, N.-E.; d'autre part, en vertu d'arrangements conclus, 49 autres hôpitaux disséminés dans toutes les parties du Canada, sauf dans la province d'Ontario où la loi ne s'applique pas, étaient prêts à recevoir les hommes de mer malades ou en détresse. Pendant cette période, 2,035 marins malades ou blessés ont été soignés.

Maladies vénériennes.—Une somme de \$200,000 fut votée par le gouvernement fédéral, pour combattre les maladies vénériennes; sur cette somme \$10,000 furent versés au Conseil National canadien; \$10,000 furent conservés pour les dépenses courantes et le surplus fut divisé entre les provinces de la manière suivante, le nombre des cliniques de chaque province étant indiqué entre parenthèses: Nouveau-Brunswick (8), \$7,518; Nouvelle-Ecosse (5) \$10,574; Alberta (4) \$11,980; Manitoba (4), \$12,611; Colombie Britannique (2) \$14,628; Saskatchewan (8) \$15,361; Québec (8) \$47,389; Ontario (13) \$57,474. Les vénériens jouissent d'un traitement gratuit dans les hôpitaux et institutions similaires; toutes les provinces possèdent des laboratoires spéciaux. Outre les publications du ministère fédéral de la Santé, au nombre de 15, dont la circulation dans les deux langues a dépassé un demi-million d'exemplaires, les provinces ont de leur côté fait une large publicité pour mettre la population en garde contre ce fléau.

Bien-être de l'enfance.—Cette division eut à collaborer, d'une part, avec les autres ministères fédéraux et, d'autre part, avec les différentes provinces. Des brochures, des affiches, des placards et un film cinématographique ont constitué la plus grande partie de l'œuvre éducative. Il a été distribué plus de 150,000 exemplaires du "Livre de la Mère canadienne". Les "Petits livres bleus, série familiale" au nombre de 14, ont eu un tel succès qu'il fut nécessaire de recourir à une seconde édition, la première édition de 10,000 exemplaires ayant été épuisée en moins de six mois. Toutes les publications de cette division sont rédigées en anglais et en français; durant cette période, leur nombre s'est élevé à 365,503. Jusqu'au 30 novembre 1921, il avait été envoyé aux registraires de district 55,000 exemplaires de la "Carte de la jeune mère". Environ 50,000 séries de cartes imprimées furent distribuées aux expositions d'automne, concours de bébés et autres démonstrations similaires, ayant pour but le bien-être de l'enfance.